Image not found or type unknown

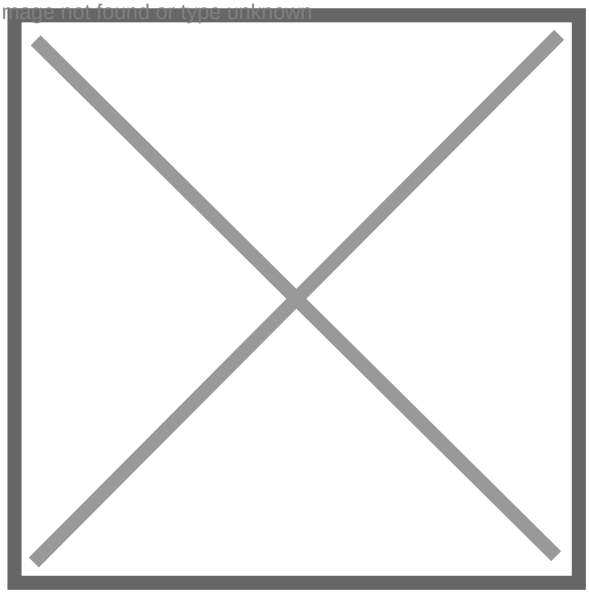

Congés payés le week-end du 1,2 et 3 mai

Par **Louise168**, le **03/02/2009** à **23:11**

Je travaille un week-end tous les 5,6,7 voir 8 semaines. Je sais le week-end où je travaille à la fin du mois précédent. (Exemple pour le mois d'avril, je le saurai vers le 20 mars). J'ai demandé à mon employeur d'avoir mon week-end du 1,2 et 3 mai car je dois partir en week-end. Il m'a mis en congés payés ces 3 jours. J'ai lu dans la convention collective qu'il devait se passser 3 dimanches ou jours féries après un week-end travaillé (ce week-end est-il considéré comme travailler puisque je suis en congés). Si je devais travailler un des 3 weeks-ends précédent ou suivant. est-ce que je peux demander l'annulation des congés payés le week-end du 1,2 et 3 mai.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés